

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de pe		ermis		Date d'inspection		
Garderie Mélubulles Inc.	2019518				Le 01 février 2022		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Garderie Mélubulles 2 Inc.					(506) 739-9264		
Adresse							
45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			êtr		limite pour conforme	Date d'attestation de la conformité	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires :		11(b	(b) 31 ac		oût 2021	01 févr. 2022	
Commentaires généraux							
Lors de ma visite en avant-midi (température ressentie de -33), la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des médicaments (fiche), des dossiers d'incident, des activités quotidiennes et du lieu d'exploitation. Article 11b - Les éducatrices concernées pour le cours en ligne de 60hrs ont terminés et certaines sont en attente de leur certificat.							
original signé par Pascale Dumont-Levesque			Le (01 fév	rier 2022		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Denise Daigle Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate	Le (01 fév	rier 2022		